

DEMANDE EN VUE D'ASSORTIR UNE CONDITION OU UN ENGAGEMENT À UN TRANSFERT

Loi sur l'enregistrement foncier, L.N.-B. de 1981, chap. L-1.1, art.48.1

Requérant : Nom
adresse

Engagement ou condition : spécifier¹

Le requérant demande l'attribution d'un numéro à l'engagement de débenture facultatif spécifié. Une description de la parcelle bénéficiaire doit être incluse lorsque cela est exigé par le paragraphe 20(8) du Règlement du Nouveau-Brunswick 83-130 établi par la *Loi sur l'enregistrement foncier*.

Date : _____

Requérant : _____
(signature)

Numéro attribué à l'engagement de débenture facultatif spécifié : _____

Le registraire général des titres de biens-fonds

¹Peut être joint en annexe.